

En cas d'absence, et selon le règlement de la FFBN,
il est IMPERATIF de prévenir 48h avant le début de la
compétition, sous peine d'être infligé d'une amende pour
« forfait non-déclaré ».

Le nageur prévient un entraîneur (Fabrice ou Aurélien) par
téléphone dans un délai de 48h s'il doit être absent à une
compétition à laquelle il est inscrit. Le club Espadon Leuze
Natation ne prend pas en charge les amendes réclamées
pour « forfait non-déclaré », elles sont à charge du nageur.
(sauf cas de force majeure notifié et approuvé par le comité)